

Développer son entreprise et son territoire

Commerces alimentaires, hôtels restaurants

Dans les communes de moins de 2000 habitants

SUR DEVIS

Point Multi Services

Ce qu'en pensent nos clients...



« Avec l'aide de la CCI, j'ai pu mettre en place un PMS et ainsi renforcer mon activité. Le développement de nouveaux services et la mise à disposition d'une offre multimédia avec possibilité d'envoyer et de recevoir des emails m'a permis d'accroître mon chiffre d'affaires tout en captant une nouvelle clientèle... »

Vous souhaitez renforcer votre activité au sein d'une commune rurale et accroître votre attractivité ?

La CCI vous propose de développer de nouveaux services dans le cadre d'un Point Multi Services.

■ Descriptif :

Installé dans un commerce à dominante alimentaire (bar, épicerie, boulangerie,...), il met à la disposition de la population une gamme de prestations complémentaires : vente de fleurs, point retrait argent, point poste, informations touristiques, ...

Il dispose d'un espace de services équipé d'un fax, d'un photocopieur et d'un poste informatique avec un accès internet.

Tous les PMS appartiennent à un réseau unique facilement identifiable grâce à une signalétique adaptée (totem, panneau de façade, meuble présentoir,...).

■ Informations pratiques :

La CCI vous accompagne dans le montage de votre dossier et le présente au comité d'agrément composé des financeurs du dispositif PMS.

En cas d'agrément, vous bénéficiez d'une subvention du Conseil Régional du Centre représentant 80% des dépenses liées à la mise en place du PMS.

Pascal HURAUULT - 02 38 77 77 90
pascal.hurault@loiret.cci.fr

